



À une séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à huis clos en vidéoconférence, le jeudi 18 juin 2020 à 20 h 03, sont présents les conseillers (ères) suivants (es):

Messieurs les conseillers Yves Barrette, Stéphane Vézina, Bernard Rousselle, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume ainsi que madame la conseillère Marie-Eve Denicourt, sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Est aussi présent: le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Daniel Leduc.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance et déclaration d'intérêts
2. Refus de l'avis de convocation
3. Embauche de Marie Robitaille à titre de préposée sanitaire au camp de jour Alextra du 22 juin au 14 août 2020
4. Proposition d'acquisition d'une portion du lot 4 391 365 à 10,75 \$ le pied carré auprès de l'entreprise 9349-9622 Québec Inc. représentée par Monsieur Louis-Philippe Georges
5. Levée de la séance

1. **Ouverture de la séance et déclaration d'intérêts**

Les membres du conseil étant tous présents, monsieur le maire, Luc Mercier demande de renoncer à l'avis de convocation de la séance extraordinaire.

20-06-140

2. **Refus de l'avis de convocation**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Yves Barrette et unanimement résolu que les membres du Conseil tous ici présents renoncent à l'avis de convocation de la séance extraordinaire et que tout sujet soumis soit discuté.

20-06-141

3. **Embauche de Marie Robitaille à titre de préposée sanitaire au camp de jour Alextra du 22 juin au 14 août 2020**

CONSIDÉRANT la tenue du camp de jour à St-Alexandre, Édition Été 2020 entre le 22 juin et le 14 août;

CONSIDÉRANT l'épisode de pandémie dû au coronavirus et des mesures de protection sanitaire qui s'imposent aussi bien pour les campeurs que pour les animateurs;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures de protection entraînent des dépenses supplémentaires pour la tenue du camp et donc un déficit d'opération plus important;

CONSIDÉRANT QUE parmi les dépenses supplémentaires découlant de la Covid-19, l'embauche d'un préposé sanitaire, dans le cadre de la tenue du camp de jour Alextra, s'avère nécessaire pour assurer le respect des exigences sanitaires élevées, imposées par les risques présents de contagion;

CONSIDÉRANT QUE Marie Robitaille, résidente de Saint-Alexandre est disponible et volontaire pour assurer le travail de préposée sanitaire au camp de jour Alextra pour la période du 22 juin au 14 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE le salaire horaire sera de 13,10 \$ pour un montant maximum quotidien, selon les besoins encourus de 75,00 \$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et unanimement résolu;

D'embaucher Marie Robitaille à titre de préposée sanitaire au camp de jour Alextra du 22 juin au 14 août 2020, au taux horaire de 13,10 \$ et pour un montant maximum quotidien selon les besoins encourus de 75,00 \$.

20-06-142

4. **Proposition d'acquisition d'une portion du lot 4 391 365 à 10,75 \$ le pied carré auprès de l'entreprise 9349-9622 Québec Inc. représentée par Monsieur Louis-Philippe Georges**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de planifier et d'encadrer le développement urbanistique du territoire;

CONSIDÉRANT QUE, suivant cette volonté, le conseil municipal a décidé d'acquérir une portion du lot 4 391 365, totalisant approximativement 10 359,40 pieds carrés, auprès de l'entreprise 9349-9622 Québec Inc, représentée par Monsieur Louis-Philippe Georges;

CONSIDÉRANT la volonté de l'entreprise 9349-9622 Québec Inc d'obtenir 10,75 \$ le pied carré dans une telle transaction;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser une opération cadastrale de cette portion de l'actuel lot 4 391 365, précisant ainsi la superficie officielle et finale qui serait vendue par l'entreprise 9349-9622 Québec Inc à la Municipalité de Saint-Alexandre et ce, aux frais du vendeur;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Yves Barrette et unanimement résolu;

De faire une proposition d'acquisition d'une portion du lot 4 391 365, totalisant approximativement 10 359,40 pieds carrés à 10,75 \$ le pied carré, auprès de l'entreprise 9349-9622 Québec Inc, représentée par Monsieur Louis-Philippe Georges et que le vendeur puisse réaliser à ses frais une opération cadastrale qui précisera la superficie officielle et finale de cette portion de lot qui serait vendue à la Municipalité de Saint-Alexandre.

20-06-143 5. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20 h 08.

Certificats de crédits

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses autorisées à la présente séance.

Luc Mercier
Maire

Daniel Leduc
Directeur général et secrétaire-trésorier